

## **Les enjeux actuels de l'observation sociale**

**Alain GOURNAC**

**Sénateur des Yvelines, maire du Pecq, membre du CNLE**

Dans le domaine social, les ressources documentaires et statistiques sont nombreuses. Les besoins des décideurs se situent à différents niveaux. Au niveau national, nous disposons d'études transversales très complètes couvrant la France entière, comme celles de l'ONPES, mais aussi d'études plus ciblées portant par exemple sur l'efficacité de certains dispositifs ou sur le profil des bénéficiaires de certaines prestations. Au niveau local, les Centres communaux d'action sociale (CCAS) se sont efforcés de faire une analyse des besoins sociaux (ABS) qui permet d'orienter les politiques sociales de proximité et de leur donner plus de cohérence. Ces études et ces analyses ont montré que les politiques passives d'assistantat étaient beaucoup moins efficaces sur le long terme que les politiques actives d'incitation à la reprise d'activité. L'assistantat oublie bien souvent combien la volonté et l'effort personnel sont nécessaires à l'équilibre de la personne humaine. La commission sociale du Sénat a constitué un groupe de travail pour préparer la réforme des minima sociaux. Ce groupe de travail a montré que notre système de solidarité décourageait les bénéficiaires de reprendre une activité car il permettait de gagner plus sans travailler, grâce à toutes les aides connexes que percevait un allocataire du RMI et qu'il perdait en retrouvant un travail. Nous avons donc revalorisé le travail et réorganisé notre système de solidarité pour qu'il soit plus incitatif au retour à l'activité.

Le retour au travail doit être l'objectif de toute politique de lutte contre la pauvreté. Il remet l'homme debout et lui redonne un rôle dans la société, tout en lui procurant les moyens d'assurer son existence. Certaines études mettent en évidence des phénomènes surprenants. Ainsi l'apparition de travailleurs pauvres contredit l'idée selon laquelle le travail constitue un rempart contre la pauvreté.

Le revenu de solidarité active (RSA), en remplaçant le RMI et l'allocation de parent isolé (API), joue un rôle de minimum social et fonctionne aussi comme un complément de revenu lorsqu'il est versé à des personnes qui travaillent mais dont les ressources sont insuffisantes pour couvrir leurs charges familiales. Le RSA a été expérimenté dans des départements volontaires avant d'être généralisé en métropole le 1<sup>er</sup> juin 2009. Je suis extrêmement favorable au développement de ces démarches qui reposent sur l'expérimentation, l'évaluation et la généralisation. Autorisées par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, les expérimentations permettent de tester un dispositif sur une période donnée, puis d'en évaluer l'efficacité avant d'en confirmer éventuellement le principe et de le généraliser. Encore faut-il laisser le temps à l'expérimentation et à l'évaluation, ce qui n'a pas été le cas du RSA, expérimenté en à peine un an. Les collectivités locales doivent être pilote et se mobiliser pour porter des projets innovants : c'est ce que j'appelle l'observation sociale active ou participative.

L'observation sociale ne peut se passer du regard et des connaissances des associations, relais essentiels de l'expression des besoins sociaux. Alors que Martin Hirsch vient de présenter un rapport sur la pauvreté dont les conclusions ne font pas l'unanimité - il existe en effet des polémiques sur la méthode d'évaluation de la pauvreté -, il me semble plus que jamais indispensable d'établir un diagnostic partagé avec les acteurs de proximité, les associations et les travailleurs sociaux.

Pour un élu local, l'observation sociale renvoie à des enjeux majeurs puisqu'il est nécessaire, pour poser correctement les problèmes, d'avoir une connaissance fine de la situation sociale de la population. Dans cette perspective, le législateur a fait évoluer la réglementation relative aux CCAS par le décret du 6 mai 1995. Les CCAS doivent procéder annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève de leur périmètre. L'ABS est un outil quantitatif et qualitatif apportant des éléments de connaissances des populations en difficulté ; elle constitue en cela un outil d'aide à la décision dont l'objectif est de mettre en adéquation les besoins de la population et les actions engagées par les CCAS, sur le territoire. Au Pecq dont je suis le maire, l'ABS a porté en 2008 sur les personnes âgées afin de mesurer, à l'échelle de la ville, leurs conditions de vie et leurs revenus et d'anticiper au mieux l'évolution des besoins de cette population qui s'est révélée en voie de paupérisation avec un sentiment d'isolement profond. Ce travail ne peut être mené qu'avec les associations et grâce à une analyse partagée, et n'a d'efficacité que s'il maintient au cœur de nos préoccupations la personne humaine dans la singularité de tous ces aspects.